

(A)

(N° 180.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François-Jules Marot, lieutenant au 12^e régiment d'infanterie de ligne.

(Voir le N° 229 de la Chambre des Représentants, session 1847-1848.)

MESSIEURS,

Le sieur Marot, né à Paris le 17 messidor an XIII (14 juillet 1805), a demandé la naturalisation ordinaire le 7 mai 1846. Il servit d'abord sa patrie en 1823, au 20^e régiment d'infanterie légère, puis vint en Belgique lors des événements de 1830, y fut nommé sous-lieutenant de volontaires le 20 novembre 1830, et confirmé dans ce grade au 12^e régiment d'infanterie de ligne par arrêté royal du 12 septembre 1831. Il est lieutenant dans ce même régiment depuis le 10 novembre 1836. Il a pris part à tous les combats livrés pour conquérir l'indépendance de la Belgique. Il a été blessé d'une balle à la tête, le 5 août 1831, à l'affaire du bois de Brasschaet. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en récompense de sa courageuse conduite en cette circonstance. Au mois d'août 1835, il a contracté mariage, à Tournay, avec une femme belge, fille d'un ancien membre du Congrès.

Les autorités civiles et militaires consultées, attestent que sa conduite est irréprochable et estiment que sa demande peut être favorablement accueillie.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 46 suffrages contre 53.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.